

ARE Nord-Pas-de-Calais

C.A DE LENS LIEVIN
21 RUE MARCEL SEMBAT-BP 65
SERVICE URBANISME
62302 LENS CEDEX

Téléphone : 09 70 83 19 70
Télécopie :
Courriel : npdc-are@enedis.fr
Interlocuteur : SAMMIER Dimitri

Objet : **Réponse pour un certificat d'urbanisme opérationnel.**
CALAIS, le 25/09/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel CU0624982500304 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse :	Rue des Mouettes 62300 LENS
Référence cadastrale :	Section BM , Parcelle n° 0021 Section BM , Parcelle n° 0022
Nom du demandeur :	Cabinet Jacky MEGRET GEOMETRE-EXPERT

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, Enedis indique « l'état des équipements publics existants ou prévus », selon l'article L410-1 alinéa b du Code de l'Urbanisme.

Pour répondre à votre demande, nous avons considéré que l'opération prévoit d'alimenter une installation qui relève d'un branchement pour particulier¹(2 X 12 KVA).

Compte-tenu de la distance entre le réseau existant et la parcelle, nous estimons que le raccordement au réseau public de distribution d'électricité peut être réalisé par un branchement, conformément au référentiel technique d'Enedis.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue notamment lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme ou de la demande de raccordement à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Dimitri SAMMIER

Votre conseiller

¹ Puissance de raccordement égale à 12 kVA en monophasé ou à 36 kVA en triphasé

N/Réf : PS/GB/PB/GD-2025L496

AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
Sur le dossier ci-dessous référencé

Dossier n° : CU 062 498 25 00304
Demandeur : SARL MEGRET JACKY
Objet : construction d'une maison individuelle à usage d'habitation
Adresse des travaux : rue des Mouettes à Lens
Parcelles : BM21 et BM22

Direction Eau et Réseaux

Dossier suivi par :
Gaëlle DECAILLON

Tél : 03 21 790 614
polreseaux@agglo-
lenslievin.fr

La C.A.L.L. émet un avis favorable avec prescriptions.

Le terrain est desservi par les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable.

Le projet est traversé par deux canalisations d'assainissement de 300 mm. Ces canalisations sont respectivement situées aux alentours d'1 à 2 mètres du bord sud des deux lots, ainsi qu'en limite nord des 2 lots. Aucune construction fondée ne pourra être réalisée dans une emprise minimale de 2 mètres de part et d'autre des flancs de chaque canalisation.

Des travaux de géolocalisation devront être réalisés pour définir précisément le tracé de ces conduites, afin de régulariser une convention de servitude. A cette fin, le pétitionnaire se rapprochera de mon service Stratégie Foncière et Patrimoniale au 03 21 77 41 65.

Comme le stipule le règlement du service public d'assainissement, l'infiltration des eaux pluviales issues de la totalité des surfaces imperméabilisées (immeubles, voies, parkings, etc.) est à privilégier au plus près du point de chute, prioritairement par une gestion dite à la parcelle, sauf à démontrer l'insuffisance de capacité d'infiltration du sous-sol par une étude géotechnique adaptée. Le traitement des eaux pluviales se fera prioritairement par le biais de techniques vertes (noues, toitures végétalisées, bassins paysagés) ou horizontales (tranchée d'infiltration).

Signé électroniquement par : Pierre SENECHAL
Date de signature : 17/09/2025
Qualité : Vice-Président Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin



RE: consultation au sein de votre service pour certificat d'urbanisme

DE SCHEPPER Alain
4 PRUVOST Maxime
C STAES Loïc
CU 082498 25 00304-CU_1_1.pdf
114 KB

Bonjour Maxime,

Vu l'accès des futures constructions, les places de stationnements faces aux parcelles seront supprimées. Par contre, les adoucis de bordures seront à la charge des propriétaires bien leurs précises dans l'acte.

Cdt

De : PRUVOST Maxime <mpuvost@maine-lens.fr>
Envoyé : vendredi 29 août 2025 14:11
À : STAES Loïc <lstaes@maine-lens.fr>; DE SCHEPPER Alain <alideschepper@maine-lens.fr>
Objet : consultation au sein de votre service pour certificat d'urbanisme

Bonjour

J'espère que vous allez bien

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel je sollicite votre avis concernant le bout de voirie municipale de la rue des Mouettes. Comme indiqué sur le plan, l'accès aux futurs lots d'habitations se ferait sur cette parcelle qui, actuellement, sert de parking

Pouvez vous me tenir informé des démarches à effectuer svp

D'avance merci

Maxime Pruvost

03 21 77 45 92

Direction Opérationnelle de l'immobilier